

# Le français au Québec : au-delà des mythes

Wim Remysen

Le français est la langue maternelle d'environ 80 millions de locuteurs, vivant dans presque tous les coins du monde. Cependant, la connaissance des différentes variétés non hexagonales repose souvent sur une image inexacte et stéréotypée. C'est le cas notamment pour la variété de français qui a cours au Québec, province francophone du Canada. C'est pourquoi il m'a paru intéressant de consacrer un article au français en usage au Québec<sup>1</sup>.

La première partie de cet article présente les aspects les plus importants de l'histoire externe du français au Québec. Sa description interne est abordée dans la deuxième partie, dans laquelle je me concentre également sur les problèmes méthodologiques que pose la description linguistique de la variété québécoise de français. La troisième et dernière partie aborde les aspects sociolinguistiques du Québec et se focalise avant tout sur le développement de la conscience linguistique des Québécois.

## 1. Aperçu historique

Cet aperçu historique présente les jalons principaux de l'histoire du français au Québec et cela à partir de la présence française en Amérique du Nord (début du XVII<sup>e</sup> siècle) jusqu'à nos jours. Les lecteurs qui s'intéressent à la question pourront se référer à l'ouvrage de Plourde (2000) pour de plus amples informations.

### 1.1 La période française (début XVII<sup>e</sup> siècle-1760)

La présence française en Amérique du Nord remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle, après les premières explorations de Jacques Cartier pendant le siècle précédent. La colonisation proprement dite de la Nouvelle-France commence par la fondation, en 1605, de la ville de Port-Royal (actuellement Annapolis, en Nouvelle-Écosse, province située dans l'Est canadien), suivie par la fondation des villes de Québec (1608), de Trois-Rivières (1634) et de Montréal (1642). Pendant les quatre siècles qui nous séparent du début de la colonisation, la place et la forme du français d'outre-Atlantique a connu des changements considérables. Nous pouvons distinguer principalement quatre périodes.

Sous le Régime français, qui dure jusqu'en 1760, le français s'installe rapidement sur les bords du Saint-Laurent. Même si on a soutenu pendant longtemps que les premiers colons arrivés au Canada<sup>2</sup> étaient patoisants (*cf.* Barbaud, 1984), il est généralement

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Claude Verreault qui a eu l'amabilité de relire mon texte. Ses remarques et ses suggestions m'ont été des plus utiles.

<sup>2</sup> Jusqu'à l'arrivée des Anglais, l'appellation « Canada » sert à dénommer la province de la « Nouvelle-France », territoire qui correspond à peu près au sud du Québec actuel. De plus, le terme « Canadien »

admis actuellement qu'ils parlaient français. Effectivement, les colons français venaient généralement des agglomérations urbaines où le français était déjà bien implanté<sup>3</sup>. L'origine géographique des colons a laissé des traces dans le français parlé au Québec. Ainsi, certains traits qui caractérisent la variété québécoise contemporaine trouvent leurs origines dans les dialectes et les patois parlés dans les régions d'où étaient originaires les premiers colons français (Nord-Ouest, Ouest et Île-de-France notamment). Mentionnons, à titre d'exemple, les verbes *achaler* « ennuyer, importuner » (parlers du Nord-Ouest), *enfarger* « embarrasser, entraver » (Nord-Ouest et Ouest), *garrocher* « lancer » (Nord) et *mouiller* « pleuvoir » (Nord-Ouest et Ouest) (cf. GPFC).

### 1.2 La période anglaise (1760-milieu XIX<sup>e</sup> siècle)

L'arrivée des Anglais dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle bouleverse profondément l'histoire politique, économique, sociale et linguistique de la Nouvelle-France. En 1763, la France cède officiellement sa colonie à la couronne britannique par la ratification du Traité de Paris. Évidemment, la domination des Anglais rend la situation du français précaire et son statut est alors remis en question. Les conséquences sur le plan linguistique sont considérables. D'abord, la conquête marque une rupture avec la France de sorte que le français au Canada connaît une évolution en vase clos, parallèle à l'évolution que le français connaît en Europe. Au Canada, le français se développera donc selon sa propre dynamique et cela jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, l'anglais occupe dorénavant une place importante dans l'administration et le commerce, de sorte que la place de l'anglais dans les villes devient considérable. C'est donc à cette époque que remonte l'apparition des premiers emprunts à l'anglais dans le français parlé au Canada. Ainsi, l'emprunt des mots *mop* « instrument de nettoyage formé d'un tampon de cordages et d'un manche », *thepot* « théière » et *set* « ensemble » remonte à cette période (Juneau, 1969 : 34). À la campagne, toutefois, la situation est tout autre : le contact avec l'anglais y est beaucoup moins important et c'est le français qui domine. Malgré la domination de l'anglais, la survie du français est assurée essentiellement grâce à l'Église<sup>4</sup> catholique (qui prend fermement distance par rapport à l'anglais, langue associée au protestantisme), à la force démographique de la population francophone et à l'émergence du français comme véritable symbole national des Canadiens.

### 1.3 La création de la Confédération canadienne (1840-1867)

Suite à la création du Canada-Uni, en 1841, les provinces du Bas-Canada (le sud du Québec d'aujourd'hui) et du Haut-Canada (le sud de l'Ontario actuel) forment dorénavant un seul pays. À l'intérieur de ce pays, nommé Canada, le nombre de francophones et d'anglophones est presque égal. Même si, à plusieurs reprises, la couronne britannique a décidé de permettre aux francophones de continuer à utiliser leur langue, elle a

---

servira pendant longtemps à identifier les francophones afin de bien les distinguer des Anglais, jusqu'à ce que le terme soit remplacé par l'appellation « Canadien français ». La forme « Canadien » ne prend son véritable sens national qu'au XX<sup>e</sup> siècle et l'appellation « Québécois » est encore plus récente, remontant notamment aux années 1960.

<sup>3</sup> L'ouvrage de Mougéon et Beniak (1994) fait état du débat sur le prétendu choc des patois.

<sup>4</sup> Jusque dans les années 1960, le Québec reste une province très catholique. La forte influence de l'Église catholique au Québec laisse encore des traces dans les usages linguistiques des Québécois, notamment dans l'usage des jurons. Ainsi, une grande partie des jurons en usage au Québec ont des origines religieuses, par exemple *christ !* (prononcé [kɾɪs]), *'stie !* (dérivé de *hostie*). Ces formes peuvent même être utilisées comme adverbe d'intensification, comme dans *c'est un cris de beau char*.

tardé à reconnaître officiellement les droits des francophones. Le territoire canadien ne cesse par ailleurs de s'agrandir vers l'Ouest, entraînant ainsi une minorisation croissante des francophones. Quand la *Confédération du Canada* est créée en 1867, le français est reconnu officiellement dans sa constitution. Néanmoins, dans les villes, l'industrialisation croissante façonne un paysage social particulier qui a des répercussions sur la situation linguistique du Bas-Canada : l'anglais est la langue des cadres et des patrons, c'est-à-dire la langue de la réussite sociale, tandis que la main d'œuvre se compose en grande partie d'ouvriers canadiens français.

#### **1.4 Le tournant de la Révolution tranquille (années 1960)**

La Révolution tranquille (début des années 1960) marque un tournant décisif dans l'histoire des Canadiens français, appelés dorénavant « Québécois ». Ces derniers s'affirment sur tous les plans (politique, socio-économique et culturelle) et la langue n'y échappe pas. Après avoir donné lieu à diverses législations linguistiques, le français est finalement reconnu comme seule langue officielle du Québec, notamment par la ratification de la *Charte de la langue française* ou *Loi 101*. Il faut replacer la création de cette loi dans l'évolution des politiques linguistiques canadienne et québécoise (Lavoie, 1995 : 348-350). Le niveau fédéral, quant à lui, favorise le bilinguisme institutionnel. En témoigne la création de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (la Commission Laurendeau-Dunton) en 1963 dont les rapports poussent le gouvernement fédéral à adopter, en 1969, la *Loi sur les langues officielles*. L'esprit du bilinguisme fédéral tranche sur l'esprit de l'unilinguisme français du Québec qui, d'ailleurs, n'a jamais officiellement ratifié la loi fédérale sur le bilinguisme canadien. En 1972, la *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec* (la Commission Gendron) dépose ses rapports sur le statut du français au Québec. Plusieurs lois linguistiques se succèdent et en 1977 est adopté la *Loi 101* qui fait du français la seule langue officielle du Québec. Que l'on ne s'y trompe donc pas : contrairement à l'État canadien fédéral, la province de Québec est unilingue française. Cependant, le français au Québec doit continuer à faire face à l'importance de son voisin anglais.

#### **1.5 La situation actuelle**

À l'heure actuelle, le Québec compte 5,78 millions de francophones et 572 000 anglophones, représentant respectivement 81,2 % et 8 % de sa population totale<sup>5</sup>. Le Québec est la seule province canadienne où les francophones sont majoritaires. Les anglophones québécois sont localisés entre autres dans la région de l'Outaouais (région limitrophe à Ottawa, la capitale fédérale, située dans la province de l'Ontario) et dans les Cantons de l'Est (région qui partage sa frontière avec les États-Unis, au nord des états de New York, du Vermont et du Maine), mais d'abord et avant tout dans la ville de Montréal, où ils représentent 12,5 % de la population totale<sup>6</sup>. Par ailleurs, étant donné qu'elle est la ville la plus cosmopolite de la province du Québec, la ville de Montréal accueille des milliers d'immigrants qui, souvent, préfèrent apprendre l'anglais avant le français, quoique cette tendance soit en train de changer depuis les dernières années (cf. Castonguay, 2002 : 35).

---

<sup>5</sup> Ces chiffres proviennent du dernier recensement de Statistiques Canada, effectué en 2001. Les chiffres, disponibles depuis décembre 2002, sont consultables sur le site du gouvernement canadien, à l'adresse suivante : [http://www12.statcan.ca/francais/census01/release/index\\_f.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/census01/release/index_f.cfm).

<sup>6</sup> En guise de comparaison, la population anglophone de la ville de Québec ne représente que 1,5 % de sa population.

Le Québec est donc la province canadienne qui compte la plus grande concentration de francophones, suivi de la province du Nouveau-Brunswick (à l'est du Québec) et de l'Ontario (à l'ouest). Ces provinces comptent respectivement 236 000 (représentant 32,9 % de la population néo-brunswickoise) et 493 000 francophones (4,4 % de la population ontarienne). L'ensemble des francophones au Canada s'élève à 6,74 millions, ce qui correspond à 22,7 % de sa population totale. La communauté québécoise est donc la plus grande communauté francophone dans le monde après la France, étant donné que les francophones de Belgique ou de Suisse sont moins nombreux.

## 2. Description linguistique de la variété québécoise<sup>7</sup>

Traditionnellement, les études portant sur la variété québécoise de français se limitent à la seule description de ses particularités linguistiques. D'ailleurs, cette approche *différentielle* n'est pas exclusive à la description du français en usage au Québec : la majorité des travaux portant sur le français de Belgique et celui de Suisse adoptent le même point de vue. Cette approche est utile pour montrer ce qui caractérise la variété québécoise de français, mais elle présente certains inconvénients.

### 2.1 Les spécificités de la variété québécoise : l'approche différentielle

*Phonétique et phonologie.* – Je commence ce paragraphe par les variantes vocaliques. Certaines oppositions phonologiques, qui sont en train de disparaître en France, sont maintenues dans la variété québécoise. Ainsi, les Québécois continuent à distinguer le [a] antérieur et le [ɑ] postérieur, comme dans *patte* [pat] et *pâte* [pat]. De plus, ils gardent nettement la distinction entre le [e] fermé et le [ɛ] ouvert : *fee* [fe] et *fait* [fɛ]. Contrairement à la variété de France, où la distinction entre les voyelles [œ] (comme dans *lundi* et *brin*) et [ɛ̃] (*faim* et *brin*) est en train de disparaître en faveur de la voyelle [ɛ̃], la variété québécoise maintient cette opposition. Les voyelles nasales [ã], [ɛ̃] et [ɔ̃] ont d'ailleurs un timbre différent dans la variété québécoise et sont transcrites [ã] (articulation plus antérieure qu'en France), [ɛ̃] (plus fermée) et [ɔ̃] (plus ouverte). Il y a lieu également d'évoquer les voyelles [i], [y] et [u] dont la prononciation est plus ouverte en syllabe accentuée : [ɪ] (comme dans le mot *vis* en néerlandais), [ʏ] (comme dans *kus*) et [U]. Une dernière remarque sur le système vocalique de la variété québécoise porte sur la diphthongaison des voyelles longues : *père* [peʁ], *cing* [sejk] et *fort* [fɔʁ]. Contrairement aux autres variantes vocaliques auxquelles je viens de faire référence, la diphthongaison fait l'objet d'une condamnation et est associée surtout aux classes populaires (cf. Ostiguy et Tousignant, 1993 : 93-95).

Passons maintenant aux variantes consonantiques. Un des phénomènes qui frappe le plus l'oreille d'un francophone européen est certainement l'affrication des consonnes [d] et [t] quand elles sont suivies par les voyelles [i] et [y] ou les semi-voyelles correspondantes [j] et [ɥ]. Les Québécois prononcent ainsi *dur* [d<sub>z</sub>yʁ] et *petit* [pɛt<sub>s</sub>i]. Ce phénomène est généralisé partout au Québec et n'est pas un marqueur social (cf. Ostiguy et Tousignant, 1993 : 129-130). Par ailleurs, la prononciation du /r/ connaît plusieurs variantes dans la variété québécoise (cf. Ostiguy et Tousignant, 1993 : 157-167). Jusque

---

<sup>7</sup> La plupart des exemples cités dans les différentes sections sont repris aux auteurs suivants : Laforest (1997), Lavoie (1995), Mercier (2002), Ostiguy et Tousignant (1993) et Poirier (1995). Je remercie également Claude Verreault pour la suggestion de certains exemples.

dans les années 1950, les parlers de l'Ouest du Québec (région de Montréal) se caractérisaient encore par la prononciation apicale [r]. Cette prononciation a disparu de plus en plus en faveur de la prononciation du [ʀ] uvulaire, issue des régions de l'Est (région de la ville de Québec). Actuellement, le vélaire [ʁ] semble caractériser le parler des classes sociales les plus cultivées (cf. Ostiguy et Tousignant, 1993 : 163-164). De plus, le parler populaire se caractérise entre autres par la prononciation du /t/ final quand celui-ci suit une voyelle, comme dans *tout* [tUt] et *nuît* [nɥɪt]. Enfin, on rencontre dans certaines régions (par exemple la Beauce et le Saguenay–Lac-Saint-Jean) l'aspiration des [ʃ] et [ʒ] : *chercher* [xarxe].

*Lexique.* – Les exemples lexicaux qui caractérisent la variété québécoise sont très nombreux. Je présenterai ici quelques cas à titre d'exemple selon une classification diachronique et synchronique (cf. Poirier, 1995 et DFP : 1851-1853). D'un point de vue synchronique, on distingue quatre types de québécismes. D'abord, il existe des québécismes formels ou lexématiques : des formes lexicales originales qui ne sont pas attestées dans la variété française. Tel est le cas du verbe *jaser* « bavarder », du substantif *débarbouillette* « petit carré de ratine [type de tissu qui a un grand pouvoir absorbant] dont on se sert pour faire sa toilette » et de l'adjectif *miaisieux* « dénué d'intelligence, de jugement ». De plus, certains mots québécois existent également en France, mais dans un sens différent : *cartable* signifie « cahier à anneaux » au Québec, mais « sac d'écolier » en France et le mot *abreuvoir* désigne un « distributeur d'eau potable pour animaux » en France, tandis qu'au Québec le mot réfère à un « distributeur d'eau pour personnes ». On parle alors de québécismes sémantiques. Ensuite, les québécismes de statut sont ceux qui présentent une particularité concernant le registre d'emploi ou la fréquence relative d'un mot. Le mot *condom* relève de la langue technique en France, mais est très usuel au Québec et l'adverbe *présentement* est courant au Québec, tandis que le mot est vieilli en France, où on utilise de préférence *actuellement*. Les québécismes phraséologiques, enfin, sont des tournures ou des expressions qui sont inconnues en France : *c'est de valeur* « c'est dommage » et *être après + inf.* « être en train de + inf. ».

Dans la typologie diachronique des québécismes, c'est-à-dire selon leur origine, on distingue cinq types : archaïsmes, dialectalismes, amérindianismes, anglicismes<sup>8</sup> et innovations. Il y a d'abord les emplois archaïques, attestés dans l'histoire du français et disparus dans l'usage français, mais toujours actuels dans la variété québécoise. Tel est le cas des mots *astheure* « maintenant », *vaseux* « boueux » et des mots désignant les différents repas de la journée : au Québec, on prend le *déjeuner* le matin, on *dîne* à midi et on *soupe* le soir (comme en Belgique, d'ailleurs). Par ailleurs, certains mots québécois trouvent leur origine dans les parlers dialectaux des premiers colons, comme *achaler* « ennuyer, importuner » (parlers du Nord-Ouest), *beurrée* « tartine » (Nord-Ouest) et *champlure* « robinet » (Nord-Ouest et Centre). Même si le lexique québécois comporte des emprunts aux langues amérindiennes parlées sur son territoire (par exemple *atoca* « sorte d'airelle » et *caribou* « grand cervidé des régions nordiques de l'Amérique »), les emprunts à l'anglais sont plus nombreux. Les emprunts à l'anglais peuvent être formels (c'est-à-dire un lexème anglais est emprunté directement, comme c'est le cas pour *chum* « copain ou petit copain », *céduler* « inscrire à l'horaire, programmer »<sup>9</sup> et *gang* « groupe

<sup>8</sup> Notons que le terme anglicisme est utilisé ici dans le sens de « emprunt fait à l'anglais » sans aucune connotation de condamnation.

<sup>9</sup> Cet exemple montre d'ailleurs bien que les emprunts formels connaissent une adaptation phonétique et orthographique dans la langue cible : *céduler* est dérivé de l'anglais (*to*) *schedule*.

de personnes ») ou sémantiques (le sens d'un mot anglais est emprunté à cause d'une ressemblance entre la forme des lexèmes français et anglais, par exemple *académique* « scolaire, universitaire »), mais l'anglais a également donné lieu à de nombreux calques dans la variété québécoise : *beurre d'arachide* « préparation faite à partir d'arachides, de cacahuètes », *centre d'achat* « centre commercial » ou encore *salon funéraire* « salon mortuaire ». Enfin, certains emplois lexicaux sont dus à une innovation particulière qui est issue d'une évolution québécoise proprement dite. Même s'il existe certaines innovations lexicales du côté du signifiant (comme *allophone* « personne dont la langue est autre que le français ou l'anglais » et *fleurdelisé* « drapeau officiel du Québec »), les innovations sémantiques sont plus nombreuses : *poudrerie* « neige soulevée par le vent » et *tourtière* « tourte de viande de porc haché » ne sont que deux exemples.

Contrairement à une idée largement répandue, les québécismes lexicaux ne se limitent pas à des usages populaires et j'insiste sur ce point. Certes, il y a certains mots qui sont très connotés socialement, mais beaucoup de ces mots sont également utilisés par les classes non populaires dans des situations de communication familiales. Pensons entre autres à *balayeuse* « aspirateur », (*salon*) *funéraire* « salon mortuaire », *liqueur* « boisson non alcoolisée », *piastre* « dollar », *skidou* « motoneige » et *ustensiles* « couvert ». Par ailleurs, on soutient souvent que les particularités de la variété québécoise se raréfient dans les situations de communication formelles. Pour peu qu'on accepte que certains usages québécois sont socialement marqués vers le bas, il demeure que les registres neutres et formels contiennent aussi bien des emplois spécifiquement québécois : au Québec, les mot *auto* et *chiropraticien* sont plus usités dans un registre d'emploi tout à fait neutre ou formel, tandis que les Français préfèrent le mot *voiture* et *chiropracteur*. Il en est de même du mot *cellulaire* « (téléphone) portable » dont l'usage est très répandu au Québec. En d'autres termes, le lexique québécois connaît une structuration originale de ces champs sémantiques (cf. Mercier, 2002 et Mercier et Verreault, 2002).

*Morphologie.* – L'originalité de la variété québécoise au niveau morphologique se situe surtout au niveau du genre et du nombre de certaines unités lexicales. Ainsi, il est fréquent au Québec qu'on parle d'*une* autobus, d'*un* affaire et d'*un* heure. Le mot *pantalons* est parfois utilisé au pluriel, tandis que le mot *spaghetti* est utilisé au singulier. Il faut noter toutefois que ces traits ne sont pas toujours généralisés dans la variété québécoise : ainsi, parler de *la* bus est typique des situations de communication informelles et du parler populaire. D'autres termes, par contre, prennent un autre genre que celui qui est d'usage en Europe, même s'il est utilisé en contexte formel : *une* trampoline.

Par ailleurs, certaines conjugaisons verbales ne sont pas les mêmes au Québec qu'en Europe et sont pourtant largement utilisées au Québec : *je vas* pour *je vais*, *j'haïs* pour *je hais*. Il va sans dire que toutes ces formes sont dues à un mécanisme d'analogie afin de régulariser ces paradigmes verbaux. Un autre trait morphologique qui caractérise la variété québécoise est la facilité avec laquelle de nouveaux mots sont créés par dérivation, par exemple à l'aide du suffixe *-erie* dans *poudrerie* « neige poussée par des rafales de vent » ou encore à l'aide du suffixe *-eux* (suffixe qui est habituellement péjoratif) comme dans *sentieux* « curieux, fouineur » et *téteux* « emmerdeur ».

*Syntaxe.* – L'étude syntaxique de la variété québécoise est moins développée. Je ferai toutefois allusion à quelques phénomènes syntaxiques qui caractérisent la variété de français qui a cours au Québec. Ces traits syntaxiques ne sont pourtant pas exclusifs aux usages québécois. Le premier phénomène est l'interrogation globale, marquée dans la langue orale à l'aide du particule *tu*, comme dans *ça va tu ?* et *il part tu ?* Cette forme

d'interrogation est très fréquente au Québec. Il existe en France une forme interrogative semblable dans les usages populaires, à savoir l'interrogation en *ti* (comme dans *vous partez ti ?*). Le même particule *tu* peut également avoir une valeur exclamative, comme dans la phrase *il fait tu assez froid aujourd'hui !*

Le deuxième phénomène syntaxique retenu ici est la généralisation du pronom relatif *que* dans le langage populaire, par exemple *la gars que je parle*. La possibilité de marquer plusieurs relations à l'aide de la conjonction *que* existe également dans les différents parlars populaires de France. Autre exemple, *la fille qu'il sort avec*. Même si l'on a l'habitude de voir dans cette phrase l'influence de l'anglais (*the girl I'm going out with*), certains linguistes ne sont pas d'accord à accorder cette structure au contact avec l'anglais (cf. Laforest, 1997 : 72-74).

En troisième lieu, je retiens quelques emplois prépositionnels qui sont caractéristiques de la variété québécoise. La préposition *puis*, par exemple, est souvent utilisée dans les usages populaires pour marquer la conjonction *et*. Par ailleurs, le parler populaire québécois a conservé l'emploi de la préposition *à* dans des constructions telles que *à matin* et *à soir*. Ces formes sont évidemment analogiques des formes *à midi* et *à minuit*, mais elles sont également attestées dans l'histoire du français populaire (Lavoie, 1995 : 378).

En guise de conclusion, je retiens encore quelques exemples qui relèvent de la double négation, une structure syntaxique courante au Québec. Ainsi, les phrases *je l'ai pas dit à personne* et *j'ai pas rien vu* contiennent deux éléments de négation.

*Pragmatique.* – Les particularités d'ordre pragmatique débordent évidemment le cadre strictement linguistique de cette description. D'autres facteurs, d'ordre social notamment, interviennent à partir du moment où on replace la langue dans son contexte d'utilisation concret. Il est intéressant toutefois de mentionner ici quelques phénomènes. Ainsi, l'interjection *bonjour* est souvent utilisée au Québec pour clôturer une conversation et la forme *bienvenue* est une formule qui correspond à *de rien, je vous en prie*. Par ailleurs, la prétendue disparition du vouvoiement au Québec a déjà fait couler beaucoup d'encre (cf. Laforest, 1997 : 105-118). Il est vrai que le jeu du tutoiement et du vouvoiement ne fonctionne pas du tout de la même façon au Québec qu'en France. Au Québec, on peut plus facilement tutoyer son interlocuteur, même si on ne connaît pas la personne en question. Ainsi, il est très fréquent de tutoyer et de se faire tutoyer dans un bureau de poste, dans un magasin ou dans un restaurant. Le tutoiement est même très fréquent dans les interactions entre étudiant et professeur. Le progrès du tutoiement au Québec a souvent été attribué à l'influence de l'anglais. Toutefois, il serait plus juste d'affirmer que le fonctionnement de ces formes connaît un changement tout simplement parce que les relations de hiérarchisation sont également en train de changer dans nos sociétés.

## **2.2 Les avatars de la perspective différentielle**

Malgré les avantages liés à l'approche différentielle, elle risque de créer l'image que le français en usage au Québec est presque une langue *autre* que celle qui est utilisée en Europe. Beaucoup d'ouvrages différentiels continuent à donner une image folklorique du « québécois ». Je pense entre autres aux petits glossaires et lexiques qui abondent actuellement dans les librairies québécoises : *Le Québécois... pour mieux voyager* (édité chez Ulysse) ou encore *Le québécois de poche* (Assimil). Ces ouvrages donnent souvent une image incomplète et caricaturée de la variété québécoise. Le touriste qui achète un tel

ouvrage repart avec un souvenir qui fera peut-être rire ses compatriotes. La conscience linguistique des Québécois eux-mêmes en est également affectée : est-ce qu'on parle encore français, en fin de compte ? (cf. Poisson, 2002).

En mettant l'accent essentiellement sur les particularités, l'approche différentielle ne contribue pas à donner une vision organique et systématique de la variété québécoise de français. Or, précisons-le tout de suite : la variété québécoise ne se limite pas à ses seules particularités. Afin de cerner la variété québécoise dans sa totalité, il faut savoir que les Québécois utilisent fréquemment le mot *présentement*, mais que l'emploi du mot *actuellement* n'est pas exclu dans leurs usages linguistiques. C'est dire qu'il ne faut pas aborder la variété québécoise comme la somme d'un fond européen sur lequel se greffe un ensemble de particularités proprement québécoises, mais comme une variété qui connaît une structuration originale et systématique. Dès lors, la formule traditionnelle « la variété québécoise de français est la somme des mots dits "standard"<sup>10</sup> et des québécismes » est dévolue.

En d'autres mots, il me semble que l'approche différentielle devrait faire de la place à une approche globale qui se propose de décrire la variété québécoise dans sa totalité, c'est-à-dire comme une variété complète qui connaît sa propre variation sociale, géographique et situationnelle. Une telle entreprise n'est certainement pas une tâche facile et présente plusieurs problèmes d'ordre méthodologique. Par ailleurs, le débat perpétuel au Québec à propos de la langue ne facilite pas une telle démarche : souvent, l'idéologie linguistique et les partis pris que celle-ci implique semblent prendre le pas sur la simple description de la variété en usage au Québec (cf. le débat qu'a suscité la parution du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992 et réédité en 1993) qui se proposait de décrire la variété québécoise dans sa totalité). Afin de bien cerner la variété québécoise, une description sociolinguistique approfondie s'impose donc. C'est la seule façon de voir la distribution des traits linguistiques de la variété québécoise (qu'elle les partage avec d'autres variétés de français ou non) dans les différentes situations de communication et selon les différentes couches sociales. Ainsi, il deviendrait possible de mettre la main sur les usages *standard* de la variété québécoise. J'entends par *standard* tous les usages linguistiques qui sont neutres, c'est-à-dire non marqués, ni vers le haut (usages formels), ni vers le bas (usages non formels).

### 3. Approche sociolinguistique : norme et insécurité linguistique

L'histoire externe du français en Amérique du Nord et au Québec est marquée par deux préoccupations constantes : d'une part, la domination de l'anglais et, d'autre part, le débat lié à la qualité du français en territoire nord-américain. C'est dire que la francophonie canadienne doit affronter une double libération : libération face à l'anglais et exigence du droit à sa spécificité linguistique, ce qui implique forcément une prise de distance par rapport à une « mère-patrie », la France, qui a l'habitude de donner le ton en matière de norme linguistique. Tout au long du développement de la conscience linguistique des Québécois, ces deux préoccupations reviennent constamment et elles truffent la réflexion sur la langue française au Canada.

---

<sup>10</sup> Remarquez que « standard » équivaut alors souvent à « venant du français de France ».



### 3.1 L'évolution de la conscience linguistique des Québécois

À l'époque de la Nouvelle-France, il y a une liberté dans le développement linguistique et les particularismes lexicaux des Canadiens français ne semblent incommoder personne. Au contraire, les quelques rares témoignages sur le français parlé au Canada vantent la pureté de la langue des Canadiens (cf. Gendron, 1986 : 83-84). Ce n'est qu'à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle que se développe une conscience linguistique et elle sera marquée par un sentiment de culpabilité linguistique particulier. Selon Gendron (1986 : 84-85), le français au Canada apparaît en état d'infériorité à cause des écarts qui distinguent la variété canadienne de la variété parisienne et à cause de l'anglicisation croissante de la langue. À cette opinion négative qu'ont les Canadiens français à propos de leur langue s'ajoute, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le jugement sévère que les Canadiens anglais portent sur le français canadien. Confrontés aux écarts que la variété canadienne présente par rapport au *Parisian French*, les Canadiens anglais ne considèrent le français parlé sur leur territoire que comme un parler dégénéré qu'ils appellent le *French Canadian Patois* (cf. Bouchard, 1988 : 10-11). Et les Canadiens anglais de se demander : à quoi bon apprendre une langue qui ne dépasse même pas le niveau d'un simple patois... Évidemment, cette attitude de la part des Anglais<sup>11</sup> leur permettait de mettre en doute les droits linguistiques des Canadiens français et elle cache donc des enjeux politiques.

Au moment où les Anglais condamnent sévèrement la langue de leurs compatriotes francophones, le mythe du Grand Siècle refaisait surface et visait à contrecarrer les jugements négatifs des Canadiens anglophones (Bouchard, 1988 : 12) : apporté de France au XVII<sup>e</sup> siècle, le français utilisé au Canada serait plus proche du français classique, du français du roi, et les archaïsmes de la variété canadienne rappelleraient les grands auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque que remonte également la valorisation du français des paysans qui, contrairement à la langue des ouvriers dans les villes, n'était pas contaminé par le contact avec l'anglais.

Cette tentative d'atténuation des jugements canadiens anglais cache pourtant un malaise plus profond, mais qui marquera de façon plus explicite l'histoire de la conscience linguistique des Canadiens français à partir des années 1940 : un complexe d'infériorité se développe qui aboutit à une véritable *insécurité linguistique* des plus aiguës, dont les racines étaient déjà présentes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette insécurité se traduit par un désir d'améliorer le français des Canadiens, considéré comme corrompu à tous ses niveaux. Grammairiens et chroniqueurs<sup>12</sup> de langue publient ainsi une série d'ouvrages et d'articles dans le but de corriger le français au Canada (Gendron, 1986 : 84).

Ainsi se met en place tout un débat sur la qualité du français au Québec à partir des années 1960, qui marquent un tournant important dans le développement de la conscience linguistique des Québécois. Pendant cette décennie, nommée *Révolution tranquille*, le Québec assiste à une double action, politique et linguistique (Gendron, 1986 : 85-86). Au niveau politique, la Révolution tranquille marque l'affaiblissement du pouvoir politique, économique et social des anglophones, laissant la place à l'émergence d'une nouvelle classe sociale moyenne de langue française. Au niveau linguistique, elle marque le

---

<sup>11</sup> Remarquons qu'au Québec, la dénomination *anglais* renvoie souvent à *Canadien anglais*, et ne comporte donc aucune référence au pays européen.

<sup>12</sup> Je prépare actuellement ma thèse de doctorat sur le rôle que ces chroniques québécoises de langage ont joué dans la construction de la conscience linguistique des Québécois. Cette recherche cadre dans le projet *ChroQué* ([www.tlfg.ulaval.ca/lexique/chroque](http://www.tlfg.ulaval.ca/lexique/chroque)), en chantier à l'Université Laval, sous la direction de M. Claude Verreault.

fort désir du Québec de faire du français la langue commune de tous les Québécois et de promouvoir la qualité de la langue. Grâce à ces mutations politico-sociales et linguistiques, les Québécois ont commencé peu à peu à se libérer de leur complexe de culpabilité linguistique.

Se répand également à partir de 1960, suite à l'apparition des *Insolences du Frère Untel* (Desbiens, 1960), le mot *joual*<sup>13</sup> (Verreault, 1999a). Cette appellation renvoie traditionnellement aux usages populaires de la variété québécoise et trouve son origine dans la prononciation populaire du mot *cheval* [ʒwal]. La controverse sur la qualité de la langue sera alimentée à l'époque par les hommes de lettres qui, selon les cas, revendiqueront ou rejetteront le *joual* dans la littérature. Ainsi, la littérature québécoise des années 1960 connaît un mouvement joualisant important : des auteurs importants tels que Michel Tremblay, Jacques Renaud et Gérard Godin n'hésitent pas à utiliser du *joual* dans leurs pièces de théâtre et dans leurs romans afin de revendiquer le droit des Québécois à leurs spécificités linguistiques (Verreault, 1999a). D'autres préfèrent que le Québec s'aligne sur la France afin d'assurer la survie du français en Amérique du Nord, qu'ils considèrent comme une variété archaïque et essentiellement rurale<sup>14</sup>.

Évidemment, le *joual* se limite à des registres particuliers de français et il serait tout à fait faux de croire que tous les Québécois utilisent le *joual* : ce registre populaire existe certainement encore, mais – tout comme cela est le cas en France ou en Belgique – il est réservé à une classe sociale et à des situations de communication particulières. La querelle autour du *joual* marque toutefois bien le « contexte de contestation, de quête identitaire et d'affirmation nationale » des années 1960 (Verreault, 1999a).

### **3.2 Le Québec d'aujourd'hui et de demain**

De nos jours, le débat sur la qualité de la langue au Québec existe toujours. Il suffit d'ouvrir un journal pour trouver des articles concernant la soi-disant piètre qualité du français des Québécois pour s'en rendre compte. Pour ne donner qu'un exemple, je mentionne la querelle qu'ont évoquée les essais de Georges Dor (1996, 1997 et 1998), qui se lamente dans ses ouvrages de la qualité de la langue des Québécois. Son premier essai (Dor, 1996) a suscité une réponse de la part d'un groupe de linguistes de l'Université Laval (Laforest, 1997). Plutôt que de dénoncer la langue que parlent les Québécois, Laforest (1997) a tenté avant tout de décrire leur variété afin de donner une image plus fidèle du français en usage au Québec. À son tour, la publication de Laforest a occasionné deux autres essais de la main de Dor, parus en 1997 et en 1998.

Cependant, le Québec assiste depuis une vingtaine d'années à une véritable émancipation linguistique. Ainsi, les attitudes plus positives des Québécois envers leur variété de français mettent fin, peu à peu, aux accusations négatives à l'endroit de leur variété nationale (pour le terme « variété nationale », voir Verreault, 1999b). Le français que parlent les Québécois est différent à plusieurs égards par rapport aux autres variétés de français, mais il n'en reste pas moins que cette variation est tout à fait légitime.

---

<sup>13</sup> Ce mot est déjà attesté en 1930 dans l'expression *parler joual* « parler de façon inarticulée, incorrecte, inintelligible, parler mal » (cf. DHFQ, 901 et Verreault, 1999).

<sup>14</sup> Il y aurait une étude intéressante à faire sur les parallélismes entre le débat sur la qualité de la langue au Québec et le même genre de débats que la Flandre a connus concernant la standardisation du néerlandais en Belgique. En Flandre, ce débat opposait les *intégrationnistes* aux *particularistes* (partisans d'une norme proprement flamande).

Le sentiment identitaire fort des Québécois joue certainement un rôle important dans ce processus. Le Québec prend toujours soin de se présenter comme une *société distincte* au sein du Canada et au sein du continent nord-américain et les Québécois se vantent de leur culture différente de celle de leurs homologues anglophones. Ce n'est pas étonnant qu'ils accordent beaucoup plus d'importance aux célébrations de la *Saint-Jean-Baptiste*, le 24 juin, qui est devenue la véritable fête nationale des Québécois, qu'à la fête nationale du Canada le 1<sup>er</sup> juillet. Le développement de cette identité québécoise, et non plus canadienne française, est déploré parfois par les francophones canadiens hors Québec : le discours *souverainiste* de beaucoup de Québécois les fait frémir, car ils ont peur de se retrouver submergés dans un Canada majoritairement anglophone où la survivance de quelques îlots francophones est sérieusement compromise.

Toujours est-il que le Québec connaît une véritable émancipation culturelle, sociale et linguistique<sup>15</sup>. Mais en même temps, le discours québécois sur la langue reste souvent ambigu et montre à quel point les stéréotypes du *bon français* sont restés ancrés dans le discours méta- et épilinguistique des Québécois. C'est ce que j'ai également constaté dans les enquêtes sociolinguistiques que j'ai menées il y a deux ans dans le cadre de mon mémoire de licence (Remysen, 2000) : le discours de mes témoins se caractérise par un fort désir d'affirmer leurs droits à la spécificité et fait preuve d'une sécurité linguistique assez solide. Cela ne les empêche pas de garder un sentiment ambigu envers les Français et leur variété de langue (*cf.* Gendron, 1986 : 86).

Les défis pour le Québec de demain sont en outre à situer dans un autre domaine de la linguistique, celui de la lexicographie (*cf.* Poisson, 2002). Le développement de la lexicographie québécoise pourrait faire l'objet d'un exposé à part car il est significatif du développement de la conscience linguistique des Québécois. Il manque actuellement un dictionnaire global qui représente, dans sa nomenclature, les usages linguistiques des Québécois de façon cohérente. Par ailleurs, même si les nomenclatures de certains dictionnaires sont plus ouvertes actuellement à la variété québécoise (on note une augmentation des faits linguistiques québécois retenus dans le *Petit Robert*, par exemple), ces dictionnaires ne reflètent pas encore de façon adéquate la réalité sociolinguistique du Québec actuel (*cf.* Galarneau et Verreault, 2003). Je dirais qu'il est indispensable que le Québec dispose d'un tel dictionnaire, non pas pour hisser la variété québécoise de français au rang d'une langue *autre* que le français dit européen, mais pour permettre aux Québécois de retrouver leur variété dans un ouvrage de qualité qui leur donne le respect qui leur incombe. On ne peut pas faire fi de 400 ans d'histoire et de développement linguistique... De plus, un tel dictionnaire permettrait aux autres francophones de mieux connaître les Québécois, leur culture et leur variété de français.

Enfin, je terminerai sur un autre aspect qui me tient à cœur depuis quelque temps et qui s'explique par ma situation actuelle. C'est notamment le lien qu'on pourrait faire entre la situation socioculturelle et linguistique au Québec et en Flandre. Ces deux régions linguistiques partagent une histoire très semblable : lutte pour la reconnaissance officielle de leur langue, dévalorisation de leur parler qualifié de « régional », présence d'une langue dominante pendant une grande partie de leur histoire (au Québec, la domination de l'anglais ; en Flandre, la domination du français), une langue qualifiée d'impure à cause des nombreux emprunts à la langue dominante, rapport complexe

---

<sup>15</sup> Francard (1998 : 18) souhaite même que la Communauté française de Belgique connaisse une émancipation « à la québécoise » pour que les francophones belges puissent se libérer également des jugements sévères portés sur leur variété de langue.

avec les pays qui partagent l'emploi de la même langue (la France, pour le Québec ; les Pays-Bas, pour la Flandre), développement identitaire qui a des répercussions importantes sur leur émancipation linguistique, etc. Ce sujet pourrait peut-être faire l'objet d'un autre article.

Wim Remysen  
Université Laval, Québec, Canada  
wim.remysen.1@agora.ulaval.ca

## Références bibliographiques

- Barbaud, Philippe (1984), *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, xviii-204 p.
- Bouchard, Chantal (1988), « De la "langue du Grand Siècle" à la "langue humiliée". Les Canadiens français et la langue populaire, 1879-1970 », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no. 1, pp. 7-21.
- Bouchard, Chantal (1998), *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale*, Montréal, Fides, 303 p.
- Castonguay, Charles (2002), « La francophonie canadienne : entre le mythe et la réalité », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états* (Coll. « Langue française en Amérique du Nord »), Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 19-40.
- Desbiens, Jean-Paul (1960), *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 158 p.
- DFP (1988) : *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, édition établie sous la responsabilité de A. E. Shiaty, avec la collab. de Pierre Auger et de Normand Beauchemin, Montréal, Centre Éducatif et Culturel inc., xxiv-1856 p. [Rédacteur principal : Claude Poirier, avec le concours de Louis Mercier et Claude Verreault.]
- Dor, Georges (1996), *Anna braillé une shot (Elle a beaucoup pleuré). Essai sur le langage parlé des Québécois* (Coll. « L'histoire au présent »), Outremont, Lanctôt, 191 p.
- Dor, Georges (1997), *Ta mé tu là ? (Ta mère est-elle là ?). Un autre essai sur le langage parlé des Québécois* (Coll. « L'histoire au présent »), Outremont, Lanctôt, 203 p.
- Dor, Georges (1998), *Les qui qui et les que que ou le français torturé à la télé. Troisième et dernier essai sur le langage parlé des Québécois* (Coll. « L'histoire au présent »), Outremont, Lanctôt, 147 p.
- DQA (1992) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), DicoRobert Inc., xxxv-1269 p. + 343-lxii p. [1<sup>re</sup> éd. ; 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, 1993]
- Francard, Michel (1998), « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété "nationale" ? Le cas de la communauté française Wallonie-Bruxelles », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, no. 2 (« Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales », sous la dir. de Claude Verreault), pp. 13-23.
- Galarneau, Annie et Claude Verreault (2003), « L'inclusion des particularismes extra-hexagonaux dans les dictionnaires français : réalité et mirage de la francophonie », *Actes de la Journée des dictionnaires tenue à l'Université de Cergy-Pontoise le 22 mars 2002*, Paris, Champion. [À paraître]
- Gendron, Jean-Denis (1986), « Aperçu historique sur le développement de la conscience linguistique des Québécois », *Québec français*, no. 61, pp. 82-89.
- GPFC (1930) : *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada avec le concours de ses membres, de ses correspondants et de ses comités

- d'étude, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Coll. « Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section : Lexicologie et lexicographie, 1 », 1968, xix-709 p. [Réimpr. de l'édition originale de 1930]
- Juneau, Marcel (1969), « Les plus anciens anglicismes lexicaux en franco-canadien », *Bulletin des jeunes romanistes*, no. 16, pp. 33-39.
- Laforest, Marty (1997), *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit Blanche, 143 p.
- Lavoie, Thomas (1995), « Le français québécois », dans Pierre Gauthier et Thomas Lavoie (éd.), *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie* (Coll. « Dialectologie, 3 »), Paris, Klincksieck, pp. 345-398.
- Linteau, Paul-André (1997), *Histoire du Canada* (Coll. « Que sais-je, 232 »), Paris, PUF, 127 p. [2<sup>e</sup> éd.; 1<sup>e</sup> éd., 1994]
- Mercier, Louis (2002), « Le français, une langue qui varie selon les contextes », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états* (Coll. « Langue française en Amérique du Nord »), Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 41-60.
- Mercier, Louis et Claude Verreault (2002), « Opposer français "standard" et français québécois pour mieux se comprendre entre francophones ? Le cas du *Dictionnaire québécois français* », *Le français moderne*, vol. 70, no. 1, pp. 87-108.
- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1994), *Les origines du français québécois* (Coll. « Langue française au Québec, 11 »), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 332 p.
- Ostiguy, Luc et Claude Tousignant (1993), *Le français québécois. Normes et usages*, Montréal, Guérin, 247 p.
- Plourde, Michel (dir.), avec la collaboration de Hélène Duval et Pierre Georgeault (2000), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec, Fides/Les Publications du Québec, xxix-516 p.
- Poisson, Esther (2002), « Français en usage au Québec et dictionnaires », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états* (Coll. « Langue française en Amérique du Nord »), Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 93-111.
- Poirier, Claude (1995), « Les variantes topolectales du lexique français. Propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans Michel Francard et Danièle Latin (éd.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot/Aupelf-Uref, pp. 13-56.
- Remysen, Wim (2000), *Le sentiment d'insécurité linguistique des Québécois : analyse des attitudes linguistiques dans le discours épilinguistique*, vol. 1 (*Cadre théorique et analyse*), Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven (Belgique), 194-xxii p. ; vol. 2 (*Données des enquêtes*), 318 p.
- Verreault, Claude (1999a), « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) à *La deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc devenu le français par-delà les mers ? », dans *Actes des Journées de la langue française. 1549-1999, 450<sup>e</sup> anniversaire de « Deffence et illustration de la langue françoise » de Joachim du Bellay, 23-24 octobre 1999, Liré, Liré (France), Musée Joachim du Bellay*, pp. 97-105.
- Verreault, Claude (1999b), « L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question ? », *Terminogramme*, no. 91-92 (« La norme du français au Québec. Perspectives pédagogiques », sous la dir. de Conrad Ouelton), pp. 21-40.

## **Annexe : La composition linguistique du Canada (selon le recensement de Statistiques Canada effectué en 2001)**

